

ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada (le « Conseil ») et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses

responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et le vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers du Conseil, sur lesquels il émet un rapport.

Le 14 juin 2018



Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de direction



Carole Boileau, CPA, CA
Dirigeante principale des finances



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et à la ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi qu'aux règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,



Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Le 14 juin 2018
Ottawa, Canada

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	39 245 \$	23 490 \$
Débiteurs	3 080	3 424
Placements de portefeuille (note 5)	389 420	369 623
Total des actifs financiers	431 745	396 537
PASSIFS		
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	69 547	59 354
Créditeurs et charges à payer	3 782	4 609
Revenus reportés	7 728	7 435
Avantages sociaux futurs (note 7)	3 482	3 232
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 8)	51 665	46 768
Total des passifs	136 204	121 398
ACTIFS FINANCIERS NETS	295 541 \$	275 139 \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 9)	9 021	8 132
Actifs de la Banque d'art (note 10)	19 421	19 415
Instruments de musique (note 11)	1	1
Frais payés d'avance	270	162
Total des actifs non financiers	28 713	27 710
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ (note 12)	324 254 \$	302 849 \$
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	303 689	254 430
Gains de réévaluation cumulés	20 565	48 419
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	324 254 \$	302 849 \$

Obligations et engagements contractuels (note 17)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président



Vice-présidente

État des résultats

	Budget 2018	Réel 2018	Réel 2017
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 13)	10 282 \$	51 871 \$	14 878 \$
Autres revenus	1 271	1 616	1 785
Total des revenus	11 553	53 487	16 663
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux auteurs et prix (tableau 1)	221 939	218 892	196 793
Livraison des programmes de transfert (tableau 2)	23 266	19 764	16 886
Services à la communauté artistique (tableau 3)	2 977	2 475	2 251
	248 182	241 131	215 930
Résultats nets de la Banque d'art (note 14)	275	253	182
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 15)	2 406	2 638	2 326
Administration générale (tableau 2)	18 246	18 720	15 956
Total des charges	269 109	262 742	234 394
Déficit lié aux activités avant les crédits parlementaires	(257 556)	(209 255)	(217 731)
Crédits parlementaires	257 572	258 514	222 574
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS	16	49 259	4 843
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	254 430	254 430	249 587
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	254 446 \$	303 689 \$	254 430 \$

État des gains et pertes de réévaluation

	2018	2017
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	48 419 \$	31 158 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	(2 157)	20 912
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(25 697)	(3,651)
(PERTES) GAINS NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	(27 854)	17 261
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	20 565 \$	48 419 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

	Budget 2018	Réel 2018	Réel 2017
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	16 \$	49 259 \$	4 843 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(2 700)	(2 542)	(2 000)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	1 563	1 653	1 216
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 10)	-	(38)	(31)
Disposition d'actifs de la Banque d'art (note 10)	-	32	-
	(1 137)	(895)	(815)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(308)	(199)
Utilisation de frais payés d'avance	-	200	221
	-	(108)	22
(Pertes) gains nets de réévaluation	-	(27 854)	17 261
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(1 121)	20 402	21 311
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	275 139	275 139	253 828
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	274 018 \$	295 541 \$	275 139 \$

État des flux de trésorerie

	2018	2017
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des activités	49 259 \$	4 843 \$
Gains sur disposition de placements de portefeuille (note 13)	(33 227)	(5 570)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 9)	1 653	1 216
Dons d'actifs de la Banque d'art (note 10)	32	-
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(108)	22
Augmentation des avantages sociaux futurs	250	323
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 8)	13 273	2 083
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 16)	10 718	31 737
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	41 850	34 654
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(2 951)	(1 387)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 10)	(38)	(31)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(2 989)	(1 418)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(110 539)	(68 102)
Disposition de placements de portefeuille	86 310	59 746
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(24 229)	(8 356)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	14 632	24 880
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	24 729	(151)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	39 361	24 729
Représentés par:		
Trésorerie	25 435	292
Équivalents de trésorerie (note 4)	13 810	23 198
	39 245	23 490
Trésorerie détenue pour fins de placement, incluse dans les placements de portefeuille	116	1 239
	39 361 \$	24 729 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2018

1. AUTORISATION, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

2. ADOPTION DE NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des nouvelles normes comptables qui entrent en vigueur pour les exercices ouverts au 1er avril 2017.

Par conséquent, le Conseil a adopté une nouvelle méthode comptable pour les opérations interentités (SP 3420). Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a pas d'impact monétaire sur les états financiers du Conseil. Voir la méthode comptable pour les opérations interentités du Conseil à la note 3.

Le Conseil a également adopté les nouvelles normes sur l'Information relative aux apparentés (SP 2200), les Actifs (SP 3210), les Actifs éventuels (SP 3320) et les Droits contractuels (SP 3380). Ces nouvelles normes ne traitent que des informations à fournir. L'adoption de SP 2200, SP 3210, SP 3320 et SP 3380 n'ont pas eu d'impact significatif sur les informations à fournir des états financiers du Conseil.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquentement à l'état de la situation financière :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Placements de portefeuille	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en des montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme. Les revenus distribués sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

La trésorerie détenue pour fins de placements est incluse à l'état de la situation financière et est aussi présentée séparément à l'état des flux de trésorerie.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Le matériel de bureau et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. Le coût, moins toute valeur résiduelle, est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de ces actifs qui est estimé à 50 ans.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2018

Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les employés éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire.

iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Réserve - excédent des revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisé comme réserve interne

sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excédent des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excédent des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Constataion des revenus

i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON-GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux revenus de placements connexes assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier lorsqu'elles sont reçues et à titre de revenu sous résultats nets de la Banque d'art.

iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location des actifs de la Banque d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art à l'état des résultats.

iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les montants reçus d'ententes de partenariat.

v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2018

Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l'exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsqu'il s'agit de recouvrement de coûts.

ii) Les biens et services reçus sans contrepartie entre entités sous contrôle sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

Opérations entres apparentées

Les opérations entres apparentées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

4. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis par différents paliers de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. Le montant des équivalents de trésorerie investi par le Conseil dans le fonds commun était de 13 810 000 \$ au 31 mars 2018 (2017 : 23 198 000 \$).

5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

(en milliers de dollars)

	2018					2017		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	7 544	124	-	7 420	2	7 190	7 293	2
Actions mondiales	143 170	1 219	2 672	144 623	45	97 274	130 706	43
Obligations	70 269	637	-	69 632	22	70 269	72 256	24
Alternatifs	20 630	-	9 641	30 271	9	20 630	28 821	10
Marché monétaire	1 325	-	-	1 325	-	1 312	1 312	-
Actions canadiennes	32 142	-	2 623	34 765	11	30 572	31 559	10
Immobilier	10 129	-	2 214	12 343	4	11 037	13 497	5
Infrastructure	13 462	-	7 518	20 980	7	13 387	19 194	6
	298 671	1 980	24 668	321 359	100	251 671	304 638	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	7 840	18	600	8 422	12	7 931	8 243	13
Actions mondiales	29 179	255	526	29 450	44	19 847	26 615	41
Obligations	13 690	130	-	13 560	20	13 690	14 071	22
Alternatifs	5 298	-	2 469	7 767	11	5 298	7 394	11
Immobilier	2 697	-	601	3 298	5	2 927	3 585	5
Infrastructure	3 434	-	2 130	5 564	8	3 418	5 077	8
	62 138	403	6 326	68 061	100	53 111	64 985	100
Total des placements	360 809	2 383	30 994	389 420		304 782	369 623	

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2018

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2018.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2017 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 25 741 000 \$ (2017 : 24 402 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placements affectés, y compris le fonds Killam, est de 93 802 000 \$ (2017 : 89 387 000 \$).

Toutes les transactions reliées aux contributions grevées d'affectations externes sont payées par ou reçues dans le compte de banque du Conseil ce qui créé des interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations externes dû au Conseil en date du 31 mars 2018 par les fonds spéciaux est de 3 268 000 \$ (2017 : 3 501 000 \$) et le solde dû par le fonds Killam au Conseil est de 2 211 000 \$ (2017 : 787 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la livraison des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes et qui ont été approuvés par le conseil d'administration selon l'*Énoncé de la politique*

de placement et des objectifs de rendement. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	13 %	5 %	12,5 %	20 %
Actions mondiales	45 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	21 %	15 %	25 %	35 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	5 %	10 %
Infrastructure	7 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire	0 %	0 %	0 %	10 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des fonds alternatifs et des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 1 325 000 \$ (2017 : 1 312 000 \$). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, ces fonds ont généré un rendement de 0,97 % (2017 : 0,77 %) et les placements sous-jacents avaient une échéance moyenne pondérée de 23 jours (2017 : 36 jours).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans cinq fonds communs, deux fonds canadiens et trois fonds mondiaux. Le Conseil détient aussi un fonds distinct d'actions canadiennes pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE TMX Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché mondial. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor US à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend quatre portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

6. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

Catégories aux fins de l'évaluation	2018		2017	
	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Actifs et passifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur	39 245		23 490
Débiteurs	Coût amorti	3 080		3 424
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	389 420		369 623
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût amorti	69 547		59 354
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	3 782		4 609

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 5.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2018

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Le fonds distinct d'actions canadiennes est évalué au moyen des prix de clôture à la date des états financiers.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.
- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations auditées chaque année au 31 décembre. Elles sont extrapolées au 31 mars.
- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à

l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables et sont auditées à chaque année au 31 décembre et extrapolées au 31 mars.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2018				2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 435	13 810	-	39 245	292	23 198	-	23 490
	25 435	13 810	-	39 245	292	23 198	-	23 490
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	7 420	-	7 420	-	7 293	-	7 293
Actions mondiales	-	144 623	-	144 623	-	130 706	-	130 706
Obligations	-	69 632	-	69 632	-	72 256	-	72 256
Alternatifs	-	-	30 271	30 271	-	-	28 821	28 821
Marché monétaire	-	1 325	-	1 325	-	1 312	-	1 312
Actions canadiennes	34 765	-	-	34 765	31 559	-	-	31 559
Immobilier	-	-	12 343	12 343	-	-	13 497	13 497
Infrastructure	-	-	20 980	20 980	-	-	19 194	19 194
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	8 422	-	8 422	-	8 243	-	8 243
Actions mondiales	-	29 450	-	29 450	-	26 615	-	26 615
Obligations	-	13 560	-	13 560	-	14 071	-	14 071
Alternatifs	-	-	7 767	7 767	-	-	7 394	7 394
Immobilier	-	-	3 298	3 298	-	-	3 585	3 585
Infrastructure	-	-	5 564	5 564	-	-	5 077	5 077
	34 765	274 432	80 223	389 420	31 559	260 496	77 568	369 623
Total	60 200	288 242	80 223	428 665	31 851	283 694	77 568	393 113

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2018

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)	2018				2017			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Solde d'ouverture	28 821	13 497	19 194	61 512	26 936	10 045	12 201	49 182
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	1 335	(226)	1 573	2 682	1 734	121	1 318	3 173
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	115	(20)	138	233	151	11	115	277
Achats	-	1 373	279	1 652	-	4 228	5 985	10 213
Ventes	-	(2 281)	(204)	(2 485)	-	(908)	(425)	(1 333)
Solde de fermeture	30 271	12 343	20 980	63 594	28 821	13 497	19 194	61 512
Fonds Killam								
Solde d'ouverture	7 394	3 585	5 077	16 056	6 911	2 683	3 313	12 907
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	373	(56)	471	788	483	25	382	890
Achats	-	343	70	413	-	1 107	1 511	2 618
Ventes	-	(574)	(54)	(628)	-	(230)	(129)	(359)
Solde de fermeture	7 767	3 298	5 564	16 629	7 394	3 585	5 077	16 056

c) Gestion des risques

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* », qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Aussi, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui conseille le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et de quatre fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès

d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2018, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont investis temporairement dans le fonds commun à court terme jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir des fonds à court terme et des placements assurent que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. La majorité du portefeuille peut être racheté dans un délai de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à faire en sorte que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement, si nécessaire, des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et le fonds Killam (2017 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2018

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	Moins de six mois	Entre six mois et un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2018 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers					
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	15 465	24 843	23 469	5 770	69 547
Créditeurs et charges à payer	3 117	290	375	-	3 782
	18 582	25 133	23 844	5 770	73 329

iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil.

Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure.

Sensibilité au prix

Ce qui suit décrit la sensibilité du portefeuille du Conseil à une augmentation ou à une réduction de 5,8 % dans les prix du marché, ladite valeur de 5,8 % étant égale au taux de sensibilité utilisé dans les rapports de risque de prix présentés à l'interne aux cadres supérieurs et représentant l'évaluation de la direction d'une variation raisonnablement probable des prix du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de 4 ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2018, si la valeur marchande avait subi une augmentation ou une réduction de 5,8 % (2017 : 5,3 %) alors que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la réduction des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe pour l'exercice aurait été un total de 22 265 000 \$ (2017 : 19 679 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Une analyse de sensibilité des instruments financiers du Niveau 3 n'est pas possible puisque le Conseil ne dispose pas des hypothèses sous-jacentes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt

en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans les fonds communs à court terme, le fonds commun d'obligations et les fonds alternatifs sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars US et EUROS.

À la date de l'état de la situation financière, la portion non-canadienne des placements de portefeuille représente 33 569 000 \$ (2017 : 28 421 000 \$). Étant donné la faible importance du risque de change en comparaison de l'ensemble des actifs du Conseil, le risque de change est considéré comme négligeable.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,01 fois en 2017); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2017).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2018	2017
Cotisations de l'employeur	2 073 \$	1 992 \$
Cotisations des employés	1 981	1 748

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2018

b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler selon la convention collective. Les employés ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel des employés. Le total des obligations seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	416 \$	458 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	8
Indemnités payées au cours de l'exercice	(103)	(50)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	319 \$	416 \$

c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. En 2017-18 le Conseil a obtenu une évaluation actuarielle complète au 31 mars 2018.

(en milliers de dollars)	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 039 \$	5 120 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	127	136
Frais d'intérêts	115	100
Prestations versées	(99)	(91)
Gain actuariel	(101)	(226)
	5 081	5 039
Pertes actuarielles nettes non amorties	(1 918)	(2 223)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	3 163 \$	2 816 \$

La perte nette actuarielle résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe d'employés qui est de 14 ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	2.3%	2.0%
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	2.2%	2.3%
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	6.3%	6.5%
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4.0%	4.0%
Exercice où le taux ultime sera atteint	2028	2026

8. REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 12).

(en milliers de dollars)	2018	2017
Solde d'ouverture	46 768 \$	39 501 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 13)		
Revenus nets de placements	15 324	4 567
Utilisation des fonds	(2 051)	(2 484)
	13 273	2 083
(Pertes) gains non-réalisés sur placements de portefeuille	(493)	6 878
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(7 883)	(1 694)
Solde de fermeture	51 665 \$	46 768 \$

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2018

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel de bureau	Améliora- tions locatives	Travaux en cours	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2017	6 637 \$	7 455 \$	791 \$	14 883 \$
Acquisitions	1 847	239	456	2 542
Transfert de travaux en cours	791	-	(791)	-
Dispositions	(793)	-	-	(793)
Solde de fermeture au 31 mars 2018	8 482 \$	7 694 \$	456 \$	16 632 \$
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2017	4 521 \$	2 230 \$	- \$	6 751 \$
Charge d'amortissement	1 318	335	-	1 653
Dispositions	(793)	-	-	(793)
Solde de fermeture au 31 mars 2018	5 046 \$	2 565 \$	- \$	7 611 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	2 116 \$	5 225 \$	791 \$	8 132 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	3 436 \$	5 129 \$	456 \$	9 021 \$

10. ACTIFS DE LA BANQUE D'ART

	2018		2017	
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Solde d'ouverture	19 415 \$		19 384 \$	
Acquisitions	38		31	
Dispositions/Dons	(32)		-	
Solde de fermeture	19 421 \$		19 415 \$	

La Banque d'art du Conseil est la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit plus de 17 100 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, réalisés par plus de 3 150 artistes. La Banque d'art loue ses actifs à des parties intéressées. Au 31 mars 2018, plus de 3 600 (2017 : 3 390) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001 et toutes les œuvres d'art acquises après 2001 ont fait l'objet d'une évaluation indépendante au moment de leur acquisition. Certains événements importants, tels qu'une reconnaissance spéciale ou le décès de l'artiste, peuvent modifier la valeur de l'évaluation. La direction surveille les événements importants et procède à des évaluations indépendantes selon les besoins. La valeur totale des actifs de la Banque d'art est estimée à 71 millions de dollars au 31 mars 2018 (71 millions de dollars en 2017).

Selon les estimations, les valeurs résiduelles sont supérieures au prix coûtant; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art à leurs valeurs d'expertise.

11. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et neuf instruments de qualité. Le Conseil gère en outre le prêt de 13 instruments de musique, neuf prêtés par des donateurs anonymes et quatre prêtés par quatre autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2018 est évaluée à 53 826 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 750 000 US\$ en utilisant le taux de change de 1,29 au 31 mars 2018 (2017 : 55 627 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 750 000 US\$ en utilisant le taux de change de 1,33 au 31 mars 2017).

Le Conseil assure les instruments de musique à leur valeur d'expertise, en dollars américains.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2018

12. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de l'exercice	141 445	136 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	45 000	5 000
Solde à la fin de l'exercice	186 445	141 445
Excédent		
Solde au début de l'exercice	25 416	25 573
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(45 000)	(5 000)
Excédent pour l'exercice	49 259	4 843
Solde à la fin de l'exercice	29 675	25 416
Total de l'excédent accumulé des activités	303 689	254 430
Gains de réévaluation cumulés		
Solde au début de l'exercice	48 419	31 158
Variations de la juste valeur	(27 854)	17 261
Solde à la fin de l'exercice	20 565	48 419
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	324 254 \$	302 849 \$

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

13. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Gains sur disposition de placements de portefeuille	33 227 \$	5 570 \$
Transfert aux revenus reportés -		
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 8)	(13 273)	(2 083)
Gains nets sur conversion de devises	34	272
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions	32 983	12 502
Frais de gestion du portefeuille	(1 100)	(1 383)
	51 871 \$	14 878 \$

14. RÉSULTATS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Revenus de location	1 378 \$	1 228 \$
Autres revenus	249	218
Frais administratifs	(1 869)	(1 617)
Amortissement des autres immobilisations	(11)	(11)
	(253) \$	(182) \$

Au 31 mars 2018, les revenus de location non acquis pour les contrats de location d'œuvres d'art signés avant la fin de l'exercice s'élevaient à 683 000 \$ (534 000 \$ en 2017).

15. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Dépenses de programmes	1 318 \$	1 158 \$
Programmes - contributions reçues	(12)	(43)
Frais administratifs	1 332	1 211
	2 638 \$	2 326 \$

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

16. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Diminution (augmentation) des débiteurs	344 \$	(649) \$
Augmentation des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	10 193	31 680
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(112)	148
Augmentation des revenus reportés	293	558
Variation nette	10 718 \$	31,737 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2018

17. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les engagements pour les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2018 totalisent 185 771 000 \$ (2017 : 28 256 000 \$). Les paiements futurs pour ces charges engagées au 31 mars 2018 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)

2019	128 601	\$
2020	56 770	
2021	400	

b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Les paiements futurs reliés aux loyers en date du 31 mars 2018 totalisent 69 096 000 \$ (2017 : 75 464 000 \$). Les paiements futurs reliés aux loyers au 31 mars 2018 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)

2019	4 196	\$
2020	4 047	
2021	3 963	
2022	4 040	
2023	4 122	
2024-2034	48 728	

c) Engagements de placements

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Parce que ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé, au 31 mars 2018, est de 7 833 000 \$ (2017 : 9 933 000 \$). Une portion de ces sommes sont présentement investies dans un fonds commun à court terme.

d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement au cours des années à venir. Les paiements futurs reliés à ces engagements au 31 mars 2018 totalisent 2 258 000 \$ (2017 : 1 102 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars, qui sont tous dûs au cours de l'exercice à venir, sont comme suit :

	Moins d'un an	Moins de 3 ans	Total
Administration générale	841 000 \$	- \$	841 000 \$
Immobilisations corporelles	679 000	-	679 000
Services à la communauté	388 000	108 000	496 000
Livraison des programmes de transfert	242 000	-	242 000

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des dépenses totalisant 2 448 000 \$ (2017 : 876 000 \$) et a inscrit des revenus tirés de la location de ses actifs de la Banque d'art, des apports et d'autres revenus provenant des apparentés d'un montant de 1 021 000 \$ (2017 : 835 000 \$).

Au cours de l'exercice, le Conseil a bénéficié gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général, y compris un rapport d'examen spécial en 2017-2018. Le coût estimatif de ces services est de 1 274 000 \$ (2017 : 280 000 \$).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Débiteurs	501 \$	943 \$
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	44	130
Créditeurs et charges à payer	62	406
Revenus reportés	1 545	941

19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2018.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2018

Tableau 1 - Subventions, paiements aux auteurs et prix par service ¹

(en milliers de dollars)	2018	2017
Programmes d'aide aux arts et prix		
Musique	- \$	29 259 \$
Théâtre	-	28 130
Lettres et éditions	-	23 437
Arts visuels	-	21 853
Danse	-	20 346
Arts médiatiques	-	14 804
Inter-arts	-	3 227
Arts autochtones	-	3 215
Promotion de la diffusion	-	3 015
Équité	-	1 451
Prix	1 041	979
Canada 150 - Nouveau chapitre	-	35 030
Nouveau modèle de financement		
Inspirer et enraciner	64 485	-
Explorer et créer	57 802	-
Appuyer la pratique artistique	33 439	-
Rayonner au Canada	18 721	-
Rayonner à l'international	13 586	-
Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	9 983	-
Fonds stratégie numérique	6 151	-
Investissement stratégiques	2 197	278
Droit de prêt public	9 775	9 774
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	840	840
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton	-	105
Prix Molson	100	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	-	95
Autres prix et bourses < 75 000 \$	272	355
	218 892 \$	196 793 \$

Remarque : En 2017-2018, le Conseil a fait la transition vers son nouveau modèle de financement qui a remplacé un modèle axé sur les disciplines artistiques par de nouveaux programmes de subventions axés sur les résultats et par des fonds stratégiques. Les renseignements financiers ne se rapportent qu'aux programmes et, par conséquent, ce tableau ne fournit pas de comparaison avec l'année précédente. La section Des chiffres et des histoires que le Conseil publie chaque année sur son site web présente une ventilation par discipline artistique.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2018

Tableau 2 - Autres dépenses

(en milliers de dollars)

	2018			2017
	Livraison des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	15 359 \$	8 585 \$	23 944 \$	21 313 \$
Locaux	28	3 571	3 599	3 600
Services professionnels et spéciaux	361	3 156	3 517	1 674
Comités des pairs et de consultation	3 077	-	3 077	2 598
Amortissement	-	1 642	1 642	1 205
Gestion de l'information	86	706	792	581
Déplacements du personnel	401	96	497	521
Présentations des prix	380	-	380	390
Impression, publication et reprographie	11	299	310	323
Communications	1	275	276	295
Dépenses et matériel de bureau	5	210	215	166
Dépenses des réunions, y compris les honoraires des membres	55	152	207	159
Dépenses diverses	-	28	28	17
	19 764 \$	18 720 \$	38 484 \$	32 842 \$

Tableau 3 - Services à la communauté artistique

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Recherche et consultation	748 \$	1 223 \$
Partenariat et réseautage	1 578	712
Coûts des événements	149	316
	2 475 \$	2 251 \$